

#### **REGLEMENT DU JEU**

# « 5% DE CHANCE DE GAGNER VOS VACANCES HOMAIR » DU 11 FEVRIER 2014 AU 10 FEVRIER 2015

En participant au jeu « 5% de chance de gagner vos vacances Homair », vous acceptez le présent règlement. Toute contravention au présent règlement ou toute fraude ou suspicion sérieuse de fraude autoriserait Homair à annuler la participation au Jeu correspondante.

#### 1. LE JEU « GAGNEZ VOS VACANCES HOMAIR »

Ingénierie Loisirs Développement (ILD) – Homair Vacances, Société Anonyme au capital de 2 557 000 euros, dont le siège social est sis 570 avenue du club hippique – immeuble le Derby, 13097 Aixen-Provence Cedex 02, immatriculée sous le numéro B34970844 RCS Aix-en-Provence, organise un jeu intitulé « 5% de chance de gagner vos vacances Homair » permettant aux participants de gagner par tirage au sort instantané jusqu'à 5 fois la valeur de leurs achats sur le site Internet Homair (ciaprès le « Jeu ») accessible à l'adresse http://www.homair.fr (ci-après le « Site »).

### 2. DUREE DU JEU

Le présent Règlement prend effet le 11 février 2014 à 10h00 heure de Paris et se termine le 10 février 2015 à 23h59.

Néanmoins, Homair se réserve le droit de suspendre temporairement le Jeu à sa convenance pendant la période citée ci-dessus. Toute suspension du Jeu sera notifiée sur la page explicative du jeu disponible à l'adresse <a href="http://www.homair.com/popup/gagnez-vos-vacances">http://www.homair.com/popup/gagnez-vos-vacances</a> au plus tard 3 jours avant sa date effective.

Par ailleurs, Homair se réserve le droit de mettre fin au Jeu de manière anticipée en cas de survenance d'un cas de force majeure ou de tout évènement extérieur à sa volonté rendant la poursuite du Jeu impossible. La responsabilité de Homair ne pourra être engagée de ce fait.

## 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure remplissant les conditions suivantes (le « **Participant** ») :

- avoir sa résidence habituelle en France métropolitaine (Corse comprise) ;
- avoir effectué un achat ferme et définitif sur le Site d'au moins un séjour dans un camping-village éligible dont la liste et les conditions sont accessibles à l'adresse suivante <a href="http://www.homair.com/popup/gagnez-vos-vacances">http://www.homair.com/popup/gagnez-vos-vacances</a>, (a) ayant donné lieu à l'affichage du Jeu sur la page de confirmation de la commande du Participant, ou (b) ayant donné lieu à l'envoi au Participant d'un e-mail l'invitant à participer au Jeu à la suite de son achat;
- avoir réglé la somme correspondant à ladite commande par carte bancaire ou Paypal, en une ou plusieurs fois.

Toute annulation totale ou partielle, pour quelque cause que ce soit, de l'achat réalisé sur le Site donnera lieu à l'annulation totale ou partielle de la participation au Jeu correspondante, et, le cas échéant, à la restitution totale ou partielle (au prorata de la valeur des achats annulés) de la dotation éventuellement gagnée.



Les Participants reconnaissent que leur commande passée sur le Site n'est pas motivée, ni à titre principal, ni à titre accessoire, par l'espérance d'un gain résultant de leur participation au Jeu.

Pour participer au Jeu, le Participant doit utiliser un des navigateurs internet suivants dont la fonctionnalité JavaScript aura été préalablement activée : Firefox 26+, Internet Explorer 8+, Safari 5.1.7+ (Windows) et 6+ (Mac OS), Opéra 12 ou Chrome 32+. De même, les systèmes d'exploitation supportés sont : Windows Vista, Windows XP, Windows 8 et Mac OS 10.8+. A défaut, Homair décline toute responsabilité en cas de problèmes techniques rencontrés pour accéder au contenu digital ou à la loterie associée au Produit.

Sont exclus de la participation au Jeu les membres du personnel de la société Homair ou de toute société parente au sens de l'article L133-1 du Code de commerce et les membres de leurs familles en ligne directe, ainsi que les membres du personnel des sociétés participant à l'organisation du Jeu et les membres de leurs familles en ligne directe.

Toute contravention au présent Règlement ou toute fraude ou suspicion sérieuse de fraude autoriserait Homair à annuler la participation au Jeu correspondante.

#### 4. MODALITES DE PARTICIPATION

La participation au Jeu sera proposée à chaque Participant après son achat, directement sur le Site.

- 4.1. Le Participant sélectionnera alors le type de tirage auquel il souhaite participer, parmi les trois options alternatives suivantes :
  - un tirage permettant de gagner 5 fois la valeur de son panier, avec une Probabilité de gain de 1 chance sur 196;
  - un tirage permettant de gagner la valeur de son panier, avec une Probabilité de gain de 1 chances sur 20:
  - un tirage permettant de gagner 25% de la valeur de son panier, avec une Probabilité de gain de 1 chance sur 8.
- 4.2. Le Participant déclenchera un tirage au sort instantané qui sera alors effectué informatiquement, de manière aléatoire et sans intervention humaine et conformément aux caractéristiques du Tirage qui auront été annoncées au Participant et/ou choisi par lui parmi plusieurs options sur le Site Marchand après son achat.

Le Participant sera informé en temps réel, ainsi que par email, de son gain éventuel.

Le Participant sera réputé avoir définitivement et irrévocablement renoncé à son Jeu s'il ne joue pas dans un délai de 10 jours après l'achat.

## 5. DOTATIONS

Pour les Participants, en fonction du type de tirage pour lequel le participant a opté, sont mis en jeu :

- le remboursement de 5 fois la valeur du panier acheté sur le Site ;
- le remboursement de 100% de la valeur du panier acheté sur le Site;
- le remboursement de 25% de la valeur du panier acheté sur le Site.

Le montant du remboursement correspond à la portion du prix TTC effectivement payé par le Participant, en tenant compte des frais de port mais également éventuelles réductions ou offres promotionnelles dont le Participant a pu bénéficier par ailleurs.



#### 6. VERSEMENTS DES DOTATIONS EVENTUELLES

En cas de gain, la somme ainsi gagnée sera versée par Homair ou par la société participant à l'organisation du Jeu au Participant par virement bancaire, ou selon tout autre mode de paiement qui serait alors proposé par Homair et choisi par le Participant en lieu et place du virement bancaire.

A cette fin, il sera demandé au Participant de fournir les informations bancaires nécessaires. Il pourra le faire en renseignant la rubrique appropriée accessible via l'email reçu en cas de gain.

Le versement du gain visé au paragraphe précédent interviendra dans un délai maximum de 95 jours après la date de gain, sous réserve que le Participant ait bien communiqué à Homair les informations bancaires ou autres nécessaires.

Le Participant gagnant sera réputé avoir définitivement et irrévocablement renoncé à son gain si les informations précitées nécessaires à la réalisation du paiement du gain n'étaient pas reçues par Homair à l'issue d'un délai de 10 jours après sa participation au Jeu.

En cas de paiement du gain au Participant gagnant, Homair adressera au Participant gagnant un email lui confirmant le virement de ses gains sur son compte. Un délai de 3 à 5 jours peut s'écouler entre la réception de cet email et la réception effective des gains, qui correspond au délai de traitement du virement bancaire.

Les éventuels frais financiers liés à l'encaissement du ou des versements de gains qui pourraient être facturés au Participant par sa banque restent à sa charge exclusive.

La responsabilité de Homair ne saurait être engagée en cas d'erreur ou de non-distribution d'un avis de gain ou en cas de mauvaise transmission ou de retard du paiement du gain lorsque ces évènements sont dus au fait ou à la faute d'un tiers (y compris le fournisseur d'accès Internet, le prestataire fournissant le service de courrier électronique ou une banque) ou du Participant lui-même (y compris en cas de saisie incorrecte de ses coordonnées personnelles et/ou bancaires).

#### 7. LIMITATION DE RESPONSABILITE

Homair ne garantit en aucun cas que l'accès au Site sera ininterrompu, facile, fiable, correct, complet, satisfaisant, exempt d'erreurs, rapide ou prompt. Homair ne garantit pas la pérennité et la stabilité du ou des services offert(s) par le biais du Site, ni que le service répond à vos besoins particuliers ou sera fiable, ininterrompu ou exempt d'erreurs.

En cas de communication à Homair par l'intermédiaire du Site ou autrement, vous êtes responsable du contenu et de l'exactitude des informations ainsi transmises. Par ailleurs, Homair exclut expressément la responsabilité du fait des contenus qui seraient transmis par le biais du Site par courriel ou par tout autre moyen de communication.

Homair ne garantit pas davantage la sécurité des échanges par le biais des communications électroniques, et n'est en aucun cas responsable des dommages qui résulteraient d'une utilisation du réseau de votre part ou de menaces telles que notamment les virus, bogues et autres anomalies qui interviendraient sur le réseau Internet.

Homair ne saurait être tenue responsable de tous dommages indirects, y compris sans limitation, de toutes pertes de profits, de revenus, de chiffres d'affaires, de données, de clientèle, tous coûts de substitution des biens et/ou des services, qui pourraient résulter en particulier de l'accès ou de l'impossibilité d'accéder à tout ou partie du Site, de l'utilisation ou de l'incapacité à utiliser l'information et tout autre élément du Site.

Sous réserve des dispositions impératives de la loi applicable, Homair ne saurait être responsable à l'égard des Participants de tout dommage indirect ou immatériel résultant de ce Jeu tel qu'une perte



ou un endommagement de ses données, une perte de revenu, profit ou bénéfice, une impossibilité d'utiliser les produits, logiciels ou services de tierces parties ou une perte de chance.

Sous réserve des dispositions impératives de la loi applicable, dans le cas où la responsabilité de Homair à l'égard d'un Participant venait à être engagée, le montant de l'indemnité due à ce titre ne saurait excéder la valeur de la dotation mise en Jeu au titre de sa participation.

#### 8. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET LICENCE D'UTILISATION

Tout élément, notamment et sans limitation, tous textes, fichiers, images animées ou non, photographies, vidéos, logos, dessins, modèles, logiciels, marques, autres éléments de propriété intellectuelle et autres données ou informations (ci-après, les « Éléments »), constitue la propriété de Homair ou du tiers ayant autorisé Homair à l'utiliser et est protégé par les lois et règlements français et internationaux relatifs notamment à la propriété intellectuelle.

Vous ne pouvez utiliser ces Éléments qu'à titre personnel et uniquement à des fins non commerciales de prise de connaissance des campagnes publicitaires, opérations promotionnelles et autres informations, sous réserve en tout état de cause de respecter les droits de Homair et des tiers l'ayant autorisée à les utiliser ou exploiter. La licence ainsi concédée par Homair est non-exclusive, noncessible et non-transférable de quelque manière que ce soit.

Les présentes Conditions ne sauraient en aucun cas être interprétées comme conférant un quelconque autre droit d'utilisation ni un quelconque droit de propriété à Vous ou à un tiers. Tout droit non expressément concédé en vertu des présentes demeure la propriété exclusive de Homair ou des tiers précités.

Aucun des Éléments ne pourra en tout ou partie être modifié, reproduit, copié, dupliqué, vendu, revendu, transmis, publié, communiqué, distribué, diffusé, représenté, stocké, utilisé, loué ou exploité de toute autre manière, à titre gratuit ou onéreux, par Vous-même ou par un tiers, quel que soient les moyens et/ou les supports utilisés, qu'ils soient connus ou inconnus à ce jour, sans l'autorisation préalable exprès et écrite de Homair au cas par cas, et Vous êtes seul responsable de toute utilisation et/ou exploitation non autorisée.

### 9. DONNEES PERSONNELLES

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés », dans sa version modifiée en 2004, les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant collectées dans le cadre du Jeu. Ils disposent également d'un droit d'opposition à la collecte de ces données.

Tout Participant peut exercer gratuitement ces droits sur simple demande auprès de Homair, adressée par courrier à :

ILD – Homair vacances
Jeu « Gagnez vos vacances Homair »
520 avenue du club hippique, immeuble le Derby
13097 Aix-en-Provence cedex 02

Les informations enregistrées par Homair dans le cadre de l'organisation du Jeu sont réservées à l'usage de Homair, et ne peuvent être communiquées qu'aux sociétés participant à l'organisation du Jeu pour les besoins de celle-ci.

Le Participant autorise Homair et les sociétés participant à l'organisation du Jeu à mentionner son gain éventuel dans le cadre de la promotion du Jeu sur le Site ou sur les sites Internet des sociétés



participant à l'organisation du Jeu, en n'indiquant par exemple son prénom, son initiale de nom de famille et son gain, par une formule du type « *Pierre D. X euros remboursés sur* homair.*com* ».

#### 10. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Les Participants qui accèdent à l'Internet à partir d'un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée (hors ADSL, câble et liaison spécialisée) en fonction du temps de communication ou de manière forfaitaire peuvent demander le remboursement de leurs frais de connexion au Site sur la base d'une durée moyenne de connexion pour participer au Jeu de 1 minute, selon les tarifs de France Telecom en vigueur, soit 0,02 euros TTC, correspondant à 1 min x 0,02 euros TTC (coût d'une communication locale en heure pleine).

Il est expressément convenu que les Participants pour lesquels l'accès à Internet (et donc au Site) s'effectue sur une base forfaitaire ou gratuite, en fonction de leur accord avec leurs fournisseurs d'accès, ne pourra donner lieu à aucun remboursement, l'abonnement aux services du fournisseur d'accès étant dans ce cas souscrit pour un usage général de l'Internet, sans que la participation au Jeu n'occasionne pour le Participant de frais supplémentaires.

La demande de remboursement devra être adressée par courrier dans un délai maximum de trente jours suivants la date de participation au Jeu, le cachet de la Poste faisant foi à :

ILD – Homair vacances
Jeu « Gagnez vos vacances Homair »
520 avenue du club hippique, immeuble le Derby
13097 Aix-en-Provence cedex 02

Devront être joints au courrier :

- les noms, prénoms, adresse postale et adresse email du Participant ;
- un RIB ou un RIP;
- la date et l'heure de la participation au Jeu ;
- une copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès indiquant les dates et heures de connexion surlignées.

Les frais engagés pour la demande de remboursement (timbre au tarif lent en vigueur, moins de 20 grammes) seront remboursés sur simple demande écrite.

#### 11. DEPOT DU PRESENT REGLEMENT

Le présent règlement est déposé chez :

SCP BENICHOU-LEGRAIN-BERRUER Huissier de Justice 13-15, Rue des Sablons 75116 PARIS

Le règlement complet du Jeu peut être obtenu sur simple demande écrite envoyée à l'adresse cidessous pendant la durée du Jeu :

ILD – Homair vacances

Jeu « Gagnez vos vacances Homair »

520 avenue du club hippique, immeuble le Derby

13097 Aix-en-Provence cedex 02

Les timbres nécessaires à cette demande sont remboursés dans les conditions prévues à l'article 10 ci-dessus.



# 12. DROIT APPLICABLE, JURIDICTION COMPETENTE

Le présent règlement est soumis aux droits français et européen.

Si tout ou partie de ce règlement est déclarée invalide ou inapplicable par une juridiction ou autorité compétente, les autres dispositions continueront de s'appliquer.

Tout litige pour lequel les parties ne parviendraient pas à un accord amiable sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

#### 13. CONTACT

Pour obtenir davantage d'informations ou pour toute question concernant les présentes Conditions, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

ILD – Homair vacances
Jeu « Gagnez vos vacances Homair »
520 avenue du club hippique, immeuble le Derby
13097 Aix-en-Provence cedex 02

Fait à Paris, le 10 février 2014.